

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le 10 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Date de convocation :
5 mai 2011

Nombre de membres :

en exercice : 17
présents : 16
procurations : 1
votants : 17

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, Mme RIO, 2^{ème} adjoint, MM. LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, MONNIER, 5^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM TREGOUET, LAROZE, BRIEND (à partir de 20 h 30), CASTILLON, HAVART, HOUEIX, GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. BRIEND qui donne pouvoir à M. TREGOUET (jusqu'à 20 h 30)

Secrétaire de séance: Monsieur BAYON a été élu secrétaire de séance

◆ Hommage à Onésime Hervieux, adjoint honoraire

A la demande du Maire, le conseil municipal se lève et observe quelques instants de silence à la mémoire de leur collègue Onésime Hervieux, adjoint honoraire.

2011- 05 – 01 : Création d'un poste de technicien territorial en remplacement d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Monsieur le Maire expose que Monsieur Didier Quéval est actuellement titulaire sur le grade d'agent de maîtrise principal (catégorie C) et occupe les fonctions de directeur des services techniques de la commune.

Lors de son recrutement en décembre 2002, il avait été convenu qu'il serait nommé sur un grade de catégorie B dès que les conditions auraient été remplies.

Depuis cette date, Monsieur Quéval remplit tous les ans, au titre de la promotion interne, une demande d'avancement au grade de Contrôleur puis de Technicien à partir de cette année puisque le grade de contrôleur a été supprimé en 2010.

Cette année la commission administrative paritaire départementale a retenu son dossier d'accession au grade de technicien territorial.

Il propose donc de créer un poste de technicien territorial en remplacement de celui d'agent de maîtrise qu'il occupe actuellement.

Il ajoute qu'au niveau financier Monsieur Quéval sera nommé à l'indice de rémunération net majoré 420 le plus proche de celui qu'il a actuellement. (indice 417).

Il précise également que la différence d'échelle indiciaire entre les deux cadres d'emploi est faible puisqu'en fin de carrière un agent de maîtrise principal termine à l'indice 453 et un technicien à l'indice 486.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de créer un poste de technicien territorial en lieu et place du poste d'agent de maîtrise principal occupé actuellement par Monsieur Didier Quéval.

2011 - 05 – 02 : Travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public : Protocole d'accord avec EDF

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 mars 2011 le Conseil municipal avait souscrit au principe de partenariat avec EDF dans le cadre des opérations à venir en matière d'économies d'énergies.

Le Conseil avait toutefois demandé, avant de se prononcer définitivement, à prendre connaissance précisément des modalités de ce partenariat.

Il passe ensuite la parole à Jean-François Le Quernec, adjoint aux travaux afin de présenter le projet de protocole en faveur de l'efficacité énergétique établi par EDF.

Jean-François Le Quernec explique que ce protocole s'inscrit dans une démarche conjointe pour la promotion et la réalisation d'actions locales en matière de Maîtrise de la Demande l'Energie (MDE) et de développement des énergies renouvelables. Cette démarche est intégrée au programme ENBRIN (Energie Bretagne Innovation).

Le patrimoine communal concerné comprend le patrimoine bâti ainsi que l'éclairage public.

EDF apportera à la Commune de Malestroit son expérience dans le domaine énergétique et pourra participer financièrement aux investissements réalisés par la Commune. En outre EDF apportera un soutien en matière de sensibilisation et de communication auprès du grand public.

En application de ce protocole, le partenariat EDF- Commune de Malestroit fera l'objet, lors de la réalisation de chaque investissement, d'une convention d'application précisant l'engagement de chacune des parties.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions du protocole d'accord proposé par EDF;
- D'autoriser le Maire à signer le document afférent.

○ Commentaires et observations sur la délibération 2011 – 05 – 02:

Ce protocole porte sur le patrimoine communal, sur l'éclairage public et aussi sur le bâti ce qui est intéressant puisque la commune va lancer un audit énergétique sur la plupart des bâtiments communaux pour le cas échéant, à l'issue de cette étude, réaliser des travaux d'économie d'énergie et à ce titre EDF sera partenaire en apportant sa contribution.

1^{er} point : EDF apporte son expérience, sa compétence en matière d'énergie

2^{ème} point : des apports financiers au niveau des investissements qui seront réalisés soit pour l'éclairage public soit pour les bâtiments et d'autre part des certificats d'économie d'énergie qui ont une valeur numéraire.

3^{ème} point : EDF se met à la disposition de la commune avec tout son potentiel de communication comme par exemple faire une opération de communication à la fin de travaux d'éclairage public (camion avec outils pédagogiques pour communiquer auprès de la population, des écoles...sur la thématique des économies d'énergie).

Ce document est un protocole de principe qui sera complété pour chaque opération par une convention qui précisera notamment la participation financière d'EDF.

Bertrand Dany demande si avec cette convention la commune est liée à EDF.

Jean-François Le Quernec explique que le contrat est fait pour 3 ans et ce sera difficile pour la commune ayant signé ce protocole d'aller chercher un autre partenaire.

Gildas Roger indique que l'article 3 - 2 de la convention précise bien qu'en contrepartie des engagements d'EDF, la ville de Malestroit reconnaît à EDF la légitimité de déposer des dossiers de demande de certificats d'économies d'énergie correspondant à des opérations éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie, réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Malestroit. Elle s'interdit par voie de conséquence d'autoriser un tiers, quel qu'il soit, à déposer une demande de certificats concernant ces mêmes opérations.

Pierre-Gilles Havart précise que toutes les énergies sont concernées pas seulement l'électricité.

2011 - 05 – 03 : Travaux de voirie 2011 – désignation de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté, lors de l'établissement du budget primitif de l'année, la réalisation d'un programme de travaux de voirie évalué à 134.000 €.

Il a été, depuis, procédé à une consultation des entreprises selon la procédure dite « adaptée » prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il demande à Jean-François Le Quernec de faire le compte-rendu de cette consultation.

Jean-François Le Quernec explique qu'à l'issue de la consultation, parmi les 5 entreprises ayant remis une proposition, l'offre la « mieux-disante » retenue par la commission communale compétente, est celle présentée par Brocéliande TP pour un montant de 109.625,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- prend acte du choix de la Commission d'appel d'offres communale;
- autorise le Maire à signer le marché afférent

o Commentaires et observations sur la délibération 2011 – 05 – 03 :

Jean-François Le Quernec a précisé que l'offre est 17 % inférieure à l'estimation et donc intéressante car c'est une économie de 24.000 € par rapport à l'estimation initiale.

Jean-Loup Trégouët souligne que cela permettra de faire un peu plus de travaux.

Jean-François Le Quernec confirme que la commune a le choix d'en faire un peu plus jusqu'à 134.000 €.

Gildas Roger précise que la commune n'a pas reçu les dotations souhaitées au niveau de l'Etat puisque les notifications sont arrivées après le vote du budget et qu'il faudra donc faire des arbitrages.

Bernard Miloux insiste cependant sur la nécessité de réaliser les travaux nécessaires et d'aller jusqu'au bout de la démarche pour conserver une certaine cohérence sans pour autant dépenser tout ce qui était prévu au budget.

Pierre-Gilles Havart indique qu'il faut se méfier des travaux supplémentaires.

Bernard Miloux précise que sur le marché les prix unitaires sont indiqués et donc servent de base à des travaux supplémentaires.

2011 - 05 – 04 : Cimetière : réalisation d'un columbarium

Monsieur le Maire expose que la commission « cimetière » s'est réunie à différentes reprises pour étudier la réalisation d'un columbarium dans le cimetière de Malestroit.

Parmi les projets présentés à la commission, le projet de la société Granimond a été retenu pour un montant de 6.691,62 € TTC sachant que l'ensemble de l'opération coûtera près de 11.000 € TTC. Les crédits nécessaires (14.000 €) ont été inscrits au BP 2011 et seront donc largement suffisants.

Le descriptif du projet ainsi que son implantation dans le cimetière ont été transmis aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour.

Il passe ensuite la parole à Jean Monnier, adjoint aux services techniques, pour une présentation plus en détail de ce projet.

Jean Monnier précise que 4 entreprises ont été consultées avec une fourchette de prix allant de 11.000 à 14.000 €.

Une offre promotionnelle de la société Granimond a été jugée la plus intéressante pour 12 cases.

Un projet global (y compris les plantations) a été réalisé prenant en compte une extension éventuelle de 12 cases. Le columbarium sera réalisé en granit gris du Tarn et sera situé sur la gauche du premier portail du cimetière.

Jean Monnier indique qu'il faut compter 2 mois de délai.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le choix de la société Granimond pour un montant de 6.691,62 € TTC.

20 h 30 - Arrivée d'André Briend – fin du pouvoir de Jean-Loup Trégouët

2011 - 05 – 05 : Subvention exceptionnelle à l'Association « Rêves de Clowns »

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention de 100 € à l'association « Rêves de Clown » qui intervient dans le milieu hospitalier pour apporter un peu de joie et de bonne humeur aux enfants hospitalisés.

2011 - 05 – 06 : Subvention exceptionnelle à l'association des AFN/soldats de France pour la réalisation d'une stèle au square des anciens combattants

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention de 423 € à l'association des AFN/Soldats de France.

○ Commentaires et observations sur la délibération 2011 – 05 – 06 :

Monsieur le Maire a précisé que le coût de cette stèle qui a été inaugurée le 8 mai, a été de 1.323 € TTC. Chaque association ayant participé à hauteur de 300 €, c'est donc une subvention de 423 € qui sera versée à titre de participation communale.

Les conseillers municipaux ont exprimé leur satisfaction devant la qualité de réalisation de la stèle.

2011 - 05 – 07 : Subvention exceptionnelle à l'association Garde de l'Oust section Football

Monsieur le Maire a expliqué que la section foot de la Garde de l'Oust a subi un vol de ballons pour un montant de 800 euros.

L'assurance de la commune couvre ce risque et a donc remboursé le préjudice. La commune doit reverser cette somme à l'association sous forme de subvention pour lui permettre de remplacer le matériel volé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 800 € à la section Foot Ball de la Garde de l'Oust.

2011 - 05 – 08 : Mise à disposition d'un bureau et subvention à l'ADMR

Monsieur le Maire a rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2010 l'association ADMR occupe un bureau au-dessus de la salle Jehan pour un loyer mensuel de 92,32 € par mois (+15 €/mois de provisions pour charges).

La présidente a expliqué lors d'une rencontre en réunion de l'exécutif que ce loyer grève le budget de l'association et les représentants de l'ADMR ont présenté plus en détail le fonctionnement et les services apportés à la population notamment sur le plan social.

Compte tenu des précisions apportées par les bénévoles l'exécutif a souhaité proposer la gratuité de ce bureau à compter du 1^{er} avril 2011 et verser une subvention annuelle de 200,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De mettre gracieusement à la disposition de l'ADMR un bureau situé à l'étage de la salle Jehan à compter du 1^{er} avril 2011.
- D'accorder une subvention annuelle de fonctionnement de 200 €.

2011 - 05 – 09 : Vente d'une parcelle de terrain à la Gare

(Christian Laroze intéressé à l'affaire étant sorti de la salle)

Monsieur le Maire expose que la Commune est propriétaire d'une bande de terrain partant du lotissement de la Gare et longeant des propriétés privées.

Le propriétaire riverain est prêt à faire sa clôture et la question s'est posée de l'opportunité de lui céder ce terrain dont la commune n'aura pas besoin et qu'il faudra cependant entretenir comme tous les espaces verts communaux.

Il serait disposé à prendre en charge les frais liés à cette cession dont le prix pourrait être fixé à 5,00 € le m².

Suite au débat le conseil municipal décide de reporter la décision à la prochaine séance.

○ Commentaires et observations sur la délibération 2011 – 05 – 09 :

Maurice Bayon signale que le plan fourni présente une situation ancienne avec les bâtiments Murail alors que le plan du cadastre intégrant le lotissement présente une autre vision des choses et demande comment est desservie la parcelle située à l'extrémité du terrain AX 48 qu'il est question de céder.

Bernard Miloux explique que ce terrain est classé au PLU à vocation agricole et que l'exécutif a bien regardé avant de donner suite à la proposition de cession s'il y avait un intérêt à garder cette bande de terrain.

Maurice Bayon indique que le géomètre, lors de la réalisation du lotissement a tenu compte de l'accès à la parcelle AX 49 par la voirie du lotissement qui est en continuité.

Jean-François Le Quernec précise qu'il ne pense pas que le concepteur du lotissement ait prévu de desservir la parcelle 49 par le lotissement sinon il n'aurait pas indiqué un espace vert.

Maurice Bayon souligne que la parcelle 49 est située dans la partie haute du terrain derrière les maisons actuelles et que la bande de terrain pourrait être un accès entre 2 lotissements ce qui est recherché actuellement.

Jean-François Le Quernec précise que cette bande de terrain fait 3 mètres de large et ne pourrait donc pas être un accès voiture éventuellement une liaison piétonne dans l'hypothèse où la parcelle AX 49 deviendrait constructible.

Maurice Bayon explique qu'actuellement la commune fait en sorte de relier 2 lotissements par liaison piétonne et même est amenée à récupérer des bouts de chemins vendus auparavant.

Pierre-Gilles Havart indique que cette parcelle n'a aucun accès véhicule sauf à pieds.

Gildas Roger estime que la commune n'a aucun projet sur ce secteur et qu'il faudra entretenir cette bande pendant des années.

Maurice Bayon indique qu'il n'y a pas d'urgence.

Bernard Miloux précise que l'opportunité se présente actuellement car le riverain a construit l'année dernière et réalise maintenant ses espaces verts donc il veut savoir s'il fait une clôture ou non.

Pierre-Gilles Havart souligne le problème de l'enclavement de 2 parcelles même si ce chemin ne peut pas devenir routier.

Jean-François Le Quernec précise que les personnes qui ont acheté dans le lotissement pourraient de retourner contre la commune si celle-ci décidait de supprimer un espace vert et de créer une route.

Jean Le Priol ajoute qu'il faudrait dans ce cas-là l'accord de tous les propriétaires.

Bernard Miloux estime que si on veut désenclaver il faut donner la possibilité d'accès à des véhicules. Si ces terrains deviennent un jour constructibles il y aura un schéma d'organisation.

Jean-François Le Quernec précise que dans le cadre d'une zone à urbaniser, celle-ci ne concernerait pas que les 2 parcelles mais l'ensemble du secteur avec un plan d'ensemble comme au Bois Solon.

Gérard Castillon propose de surseoir au prochain conseil pour que chacun puisse se rendre sur place.

Jean-François Le Quernec ajoute que si la commune laisse ce chemin elle anticipe sur une éventuelle urbanisation de ce secteur.

Maurice Bayon indique qu'il n'y a pas obligation de justifier.

Bernard Miloux, après le débat, propose de reporter la décision au prochain conseil qui l'approuve.

2011 - 05 – 10 : Mise à disposition de personnel communal pour les EPCI : convention

Monsieur le Maire expose que les services techniques de la ville sont amenés à intervenir ponctuellement pour les syndicats intercommunaux et autre intercommunalité sur la commune de Malestroit notamment le Syndicat du groupe scolaire public.

Il existe actuellement un tarif horaire uniquement pour le personnel avec ou sans matériel mais il serait souhaitable de prévoir un tarif pour l'utilisation de la balayeuse.

A titre d'exemple l'entreprise Théaud facture 86 € HT de l'heure.

Il est donc demandé au conseil municipal de déterminer un tarif pour la balayeuse avec chauffeur et d'autoriser le Maire à signer une convention ayant pour objet de définir les modalités d'exécution des travaux d'entretien courant des espaces extérieurs, réalisés par les services techniques de la commune de Malestroit pour le compte notamment du Syndicat du Groupe Scolaire Public.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les EPCI pour l'intervention de personnel communal sur le territoire de la Commune
- De fixer le tarif d'intervention de la balayeuse avec chauffeur à 60,00 € de l'heure

2011 - 05 – 11 : Travaux à l'église

JFLQ signale que les travaux de l'Eglise sont interrompus en raison de la découverte de décors médiévaux qui datent très probablement de l'époque de la construction de la partie romane de l'église, du 13^{ème} siècle.

Il précise que ce sont des motifs de type animalier qui représentent probablement des chevaux dans un univers céleste, scène biblique. Il y a beaucoup d'interrogations et les spécialistes de la conservation du patrimoine de la DRAC ont attesté de l'intérêt de ces motifs qui seraient peut-être uniques en Bretagne.

Les travaux ont été arrêtés pour permettre de faire les recherches sur la surface qui fait 50 m².

S'ils sont restaurés et reproduits, ces motifs se verraient du sol.

Les spécialistes avec Mme de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques, ont fait une étude pour déterminer les conditions de restauration de ces motifs en partie détruits par les fissures.

Il faudrait donc lancer une consultation de restauration des motifs médiévaux pour une estimation maximum de 135.854,53 €. TTC.

Il précise que l'opération actuelle bénéficie de subventions de la part des partenaires habituels (Etat, Région et Département) et que les résultats d'appels d'offres ayant été largement inférieurs aux estimations et donc aux dépenses subventionnables, cette opération pourrait s'inscrire dans le montant prévu initialement.

Il propose donc de lancer la consultation et d'ouvrir les plis début juin.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres pour la restauration de décors médiévaux de l'église pour un montant estimatif de 135.854,53 €. TTC.

○ Commentaires et observations sur la délibération 2011 – 05 – 11 :

Jean-François Le Quernec précise, au niveau du planning, que les travaux de charpente vont être réalisés pendant la 1^{ère} quinzaine de juin suite au diagnostic qui a été fait.

Le planning est donc repoussé à la fin de l'année mais il a été convenu que dès que le charpentier aura fini vers la mi-juin, la baraque de chantier sur le parvis de l'église seront enlevées pendant l'été.

Pierre-Gilles Havart demande s'il y a un panneau qui communique sur ces travaux.

Jean-François Le Quernec confirme qu'un panneau explicatif est en place et donne toutes les informations techniques sur l'opération en cours.

◆ **Informations diverses**

- Réfection de la voie "Bois Solon - La Quenelle" (750 ml) : information relative à la procédure contentieuse engagée à l'encontre des entreprises ayant réalisé ces travaux en 2011, en raison de malfaçons caractérisées.

Jean-François Le Quernec rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal à savoir que la CCVOL a réalisé en 2010 des travaux importants de réfection de la voirie de la route de la Quenelle.

Les travaux ont été réalisés dans des conditions techniques normales,. La CCVOL a réceptionné les travaux sans aucune réserve mais à la suite de l'hiver dernier des dégradations ponctuelles mais très inquiétantes sont apparues et ont cessé avec des conditions météorologiques plus favorables.

Toutefois en liaison avec la CCVOL il a été considéré qu'il fallait rester attentifs car si l'hiver prochain la route continue de se dégrader, elle deviendra impraticable.

La CCVOL a demandé à l'entreprise de réparer les dégâts.

Jeudi 12 mai une réunion aura lieu avec les entreprises et les experts des assurances de chaque partie pour amener une solution et prendre une décision apportant toute garantie sur la pérennité de cette voie.

- Fête médiévale : costumes pour les conseillers municipaux

Bernard Miloux a signalé qu'une réunion a eu lieu la veille avec les responsables du festival et les associations malestroyennes.

Le dossier avance bien et le travail réalisé par les commissions est remarquable dans le respect de l'enveloppe financière.

Il invite les conseillers à consulter le programme de très haute qualité concocté par Gérard Paugam et son épouse. Au niveau national il n'y a pas beaucoup de communes de la dimension de Malestroit qui peuvent organiser ce genre de manifestations.

Il insiste sur la nécessité de trouver des bénévoles et des hébergements.

Comme en 2009 il est souhaitable que les conseillers municipaux soient costumés. Les conseillers municipaux sont appelés à signaler rapidement à l'accueil de la mairie.

- Reportage sur le canal de Nantes à Brest : «émission « des racines et des ailes »

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Capatv prépare une émission pour le compte de « Des Racines et des Ailes » et qu'elle est à la recherche de sujets originaux à proposer tant sur le patrimoine que sur des personnes.

- Livre sur les médaillés olympiques

Jean le Priol informe le conseil sur la sortie prochaine d'un livre unique dans son genre sur les médaillés olympiques écrit par un Malestroyen, Stéphane Gachet.

Il est prévu d'en faire un événement lors du forum des associations en septembre en présence des responsables du comité départemental olympique. Cette information sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

- Réunion avec les associations

Jean Le Priol signale que la rencontre entre les associations, les élus et le personnel communal aura lieu le vendredi 27 mai à la salle des Sources.

- Course de Rosalie lors de la course cycliste à Pleucadeuc

Bertrand Dany indique que pour des raisons familiales il ne pourra pas participer à cette course comme il l'avait prévu.

Jean Le Priol signale que les noms ont déjà été donnés mais prend acte du désistement de Bertrand Dany et trouvera une solution sur place.

- Contentieux avec la balayeuse

Gérard Castillon demande s'il y a du nouveau sur le dossier de contentieux avec la balayeuse.

Bernard Miloux indique que malheureusement le juge n'a pas pris en compte les conclusions de l'expert et donc la commune a fait appel.

- Maison de l'eau et de la pêche

Marie-Thérèse fait part aux conseillers de l'invitation à la Maison de la Pêche samedi 14 mai à 11 heures

- Film sur le canal de Nantes à Brest

Marie-Thérèse Rio signale que le 16 mai un vidéaste va créer un film sur son périple Redon-Malestroit et sera mis en ligne le soir même sur leur site et le soir une projection sera organisée sur quelques bâtiments et le canal.

- Bassins d'orage

Evelyne Guerret demande des informations sur le fonctionnement des bassins d'orage situés près de l'hôpital suite aux précipitations exceptionnelles du week-end dernier.

Jean-François Le Quernec explique qu'il est allé sur place et qu'il a pu constater que le 1^{er} bassin a bien joué son rôle et que le dernier n'était pas plein.

En conclusion, les bassins sont bien dimensionnés.

Evelyne Guerret précise qu'il est intéressant de vérifier le fonctionnement parce que dans les prochains lotissements ce sera obligatoire.

Elle demande également ce qu'il en est du projet à Roussadou avec aménagement paysager et bassins.

Jean-François Le Quernec indique que le maître d'œuvre est le même que pour les autres, Monsieur Colart mais avec l'ambition d'aller au-delà du strict problème du règlement de l'écoulement des eaux pluviales.

Une réflexion paysagère et fonctionnelle par rapport au fonctionnement du groupe scolaire public par rapport aussi à la restauration de l'école privée.

Avoir une vision d'ensemble toutes problématiques, circulation, stationnements, eaux pluviales ainsi que le paysage avec surélévation qui n'a aucun intérêt fonctionnel.

Il précise que l'intention de la commune est de faire un travail avec la commission d'urbanisme les riverains publics ou privés. Bassin de rétention, poste de relèvement lié aux eaux usées.

Il conclut en insistant sur les multiples thématiques qu'il est intéressant de traiter conjointement comme dans d'autres domaines.

Jean Le Priol précise qu'en ce qui concerne le poste de relèvement, le projet a été freiné par le coût. Une autre solution est envisagée par la traversée de la rivière pour diminuer les coûts.

Bernard Miloux confirme que si le projet de poste de refoulement est abandonné, cela donne d'autres possibilités d'aménagements.

- Plan Patrimonial

Jean-François Le Quernec invite les conseillers à noter que le 23 mai à 18 h 30 les scénarios du plan patrimonial seront présentés aux conseillers municipaux.

- Fonctionnement du Pass'temps

Evelyne Guerret demande des informations sur le Pass'temps depuis l'inauguration.

Bernard Miloux confirme que la progression est constante et encourageante.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention.